



Secrétaire Général

Elections pour le renouvellement du Conseil d'école de l'ESPE – 2018 (personnels et usagers)

Instructions de vote par procuration

Le vote par procuration est autorisé dans le cadre du scrutin électoral des 13 et 15 novembre 2018 destiné au renouvellement du Conseil d'école de l'ESPE. Chaque mandataire peut porter au plus deux procurations.

Le mandant doit compléter l'imprimé de procuration, disponible sur le site internet de l'ESPE (page d'information sur les élections) ou dans les secrétariats des sites de l'ESPE. Il le remet au secrétariat du site de formation où est implanté le bureau de vote, qui lui attribuera un numéro d'ordre dans le registre des procurations. Le mandant doit pouvoir justifier de son identité lors du dépôt de l'imprimé de procuration.

Après enregistrement et numérotation, l'imprimé est remis au mandant afin qu'il puisse le transmettre à son mandataire. Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de l'imprimé de procuration numéroté. Aucune autre pièce justificative n'est nécessaire.